

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 20 octobre 2021

L' an 2021 et le 20 octobre 2021 à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PARISSÉ Laurent, Maire

Présents : M. PARISSÉ Laurent, Maire, Mmes : ETIENNE Jacqueline, ARNOLD Aurélie, LOUZY Evelyne, WEISBECK Emilie, MM : HUMBERT Dominique, ETIENNE Alexandre, FONCK Gabriel, HUMBERT Dominique, LANOIX Cédric, RUHLMANN Alexandre, THIEBAUT David

Secrétaire de séance : MR LANOIX Cédric

N° 2021-39 COLIS DE NOËL

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal d'offrir à chaque résident de 65 ans et plus, un colis de Noël d'un montant d'environ 50 € par colis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

ACCEPTE le montant d'environ **50 €** par colis

N°2021-40 LIVRES DE NOËL

Comme chaque fin d'année pour Noël, **le Conseil Municipal** décide d'offrir à chaque enfant scolarisé à partir de trois ans jusqu'à 15 ans, un bon de **30 €** pour l'achat de livres à choisir à la Librairie "LE NEUF" à Saint-Dié des Vosges. Ils pourront les retirer avant le 31 janvier 2022.

Le Conseil Municipal approuve à nouveau d'offrir à chaque enfant scolarisé à partir de trois ans jusqu'à 15 ans, un bon de **30 €** pour l'achat de livres à choisir à la Librairie "LE NEUF" à Saint-Dié des Vosges. Ils pourront les retirer avant le 31 janvier 2022.

N°2021-41 DEVIS SPECTACLE DE NOËL

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal le devis de **COMPAGNIE DES TRESORS** d'un montant de **500 € TTC** qui animera le spectacle de Noël de Lubine

le 11 décembre 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

ACCEPTE le devis de **COMPAGNIE DES TRESORS d'un montant de 500 € TTC**

N°2021-42 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Municipal que **le Conseil Communautaire** a décidé le 20 septembre 2021 de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la modification des statuts

N°2021-43 AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, à se prononcer sur :

Les demandes d'adhésion présentés par :

Par délibération, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine a demandé son adhésion au SMIC des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prononce un « POUR » l'adhésion de collectivité précitée.

N°2021-44 APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Municipal des rapports définitifs 2020 et 2021 de la **CLECT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE les rapports définitifs 2020 et 2021 de la CLECT

N°2021-46 MONTANT DU LOYER 3 RUE HAUTE

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal le montant du loyer 3 rue Haute qui sera de **340.00 €** et **50 €** d'avance sur charges.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

ACCEPTE le montant du loyer de **340.00 €** et **50 €** d'avance sur charges.

N°2021-47 DEVIS D'ETF TRAVAUX FORESTIERS

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal le devis de **ETF TRAVAUX FORESTIERS** de 8725.20 € TTC afin de dégager et nettoyer les plantations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

ACCEPTE le devis d'**ETF TRAVAUX FORESTIERS d'un montant de 8725.20 € TTC**

N°2021-47 SUBVENTIONS

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal d'attribuer une subvention comme suit :

- ADMR : 600€
- POMPIERS : 600 €
- CLUB DE RENCONTRE : 300 €
- ANCIENS COMBATTANTS : 100 €
- CLUB VOSGIEN : 100 €
- LES COPAINS D'ABORD : 100 €

Soit un total de subventions versées 1800 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

ACCEPTE le versement des subventions précitées

N°2021-48 DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU NOM ET DU BLASON DE LUBINE

Le Maire annonce à l'Assemblée du Conseil Municipal qu'un résident de Lubine demande l'autorisation d'utiliser le nom et le blason de la Commune pour étiqueter l'une de ses bières.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

REFUSE que le nom et le blason de la Commune soient utilisés pour étiqueter l'une de ses bières.

N° 2021-49

SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE DES VOSGES

(Annule et remplace la délibération 2021-34)

- **Vu** le CGCT, notamment son article L5216-5 VI relatif aux Fonds de Concours pouvant être versées entre une Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

- **Vu** les critères et modalités d'attribution du fonds de concours définis par le règlement d'intervention,

- **Considérant** que la Commune souhaite développer le projet suivant en 2021 :

« Rénovation de l'éclairage public par dépose des luminaires et mise en place de luminaires à LED neufs »,

- **Considérant** que le montant estimatif/prévisionnel de ce projet est de **21395.38 € HT**,

- **Considérant** que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du fonds de concours mis en place par la Communauté d'Agglomération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le projet,

- **AUTORISE** Monsieur **Le Maire** à solliciter une participation financière de la **Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges** au titre de Fonds de Concours,

- **AUTORISE** Monsieur **Le Maire** à signer la convention financière correspondante avec la **Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges**

N° 2021-50

SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE DES VOSGES

- **Vu** le CGCT, notamment son article L5216-5 VI relatif aux Fonds de Concours pouvant être versées entre une Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

- **Vu** les critères et modalités d'attribution du fonds de concours définis par le règlement d'intervention,

- **Considérant** que la Commune souhaite développer le projet suivant en 2022 :

« Parc de jeux extérieur pour enfants »

- **Considérant** que le montant estimatif/prévisionnel de ce projet est de **47727.00 € HT**,

- **Considérant** que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du fonds de concours mis en place par la Communauté d'Agglomération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** le projet,
- **AUTORISE** Monsieur **Le Maire** à solliciter une participation financière de la **Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges** au titre de Fonds de Concours,
- **AUTORISE** Monsieur **Le Maire** à signer la convention financière correspondante avec la **Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges**

N° 2021 - 51 RENOUELEMENT CONTRAT AQUA MAINTENANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le renouvellement du contrat **AQUA MAINTENANCE** pour une durée de **3 ans**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement du contrat **AQUA MAINTENANCE**

Le Maire,
Laurent PARISSE

